

Conseil Exécutif du 27 janvier 2012

**DÉLIBÉRATION N°16/2012**

**SOUTIEN TERRITORIAL À LA PRODUCTION D'UN FILM DOCUMENTAIRE  
RÉALISÉ PAR « CRESCENDO FILMS »**

**LE CONSEIL EXÉCUTIF TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON**

- VU** la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 ;
- VU** la délibération n° 56 du 31 mars 2006 portant délégation d'attributions au Bureau du Conseil Général
- VU** les crédits arrêtés au chapitre 65 du budget territorial 2011 ;
- VU** la demande de « Crescendo Films» reçue le 11 juillet 2011 ;

**CONSIDERANT** la nécessité de soutenir les créations d'œuvres culturelles et d'apporter un appui financier et logistique à la réalisation du film documentaire « Crescendo Films » ;

**SUR** le rapport de son Président,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ  
A ADOPTÉ LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT**

**ARTICLE 1** : Le Conseil Exécutif Territorial décide d'attribuer au titre de 2012 une subvention de 10 000 € à la société de production « Crescendo Films» au titre d'une participation à la réalisation du film documentaire « Quitter Saint-Pierre : Partir / Revenir » de Gilles BOUTEILLER.

**ARTICLE 2** : Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget territorial 2012 – Programme Subvention - Chapitre 65 - Nature 6574 – Fonction 311 (ligne de crédit : 11522).

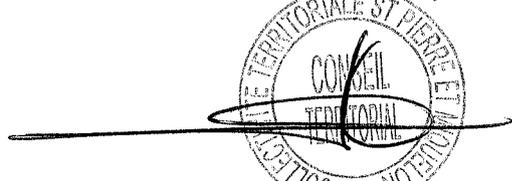
**ARTICLE 3** : Le versement de la subvention interviendra dès la signature de la présente délibération.

**ARTICLE 4** : « CRESCENDO Films » s'engage à remettre au Conseil Territorial le MASTER et cinq DVD du film documentaire.

**Adopté**

5 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention(s)  
Membres du C.E : 8  
Membres présents : 5  
Membres votants : 5

**Le Président,**



**Stéphane ARTANO**

